

Comprendre et mettre en œuvre
la fermeture estivale de l'ENT école

Introduction

L'accès à l'ENT est fermé aux élèves durant la période des congés scolaires d'été dans un intervalle de dates défini par le rectorat (voir section suivante). Toutefois, afin de ne pas bloquer des usages qui pourraient être recherchés durant cette période, il a été laissé la possibilité aux directeurs qui le souhaitent de rétablir cet accès à leurs élèves dans leur périmètre de responsabilité (leur école).

Calendrier de mise en œuvre de l'accès restreint par le rectorat

Le rectorat active l'accès restreint pour le périmètre académique et définit les dates de l'intervalle. Durant cette période, par défaut, [seuls les adultes pourront se connecter à l'ENT](#). Si cela vous convient en tant que directeur, vous n'avez rien d'autre à faire.

Périmètre	Date de début	Date de fin	Accès restreint pour les élèves
Toutes les écoles	08/07/2018 (inclus)	03/09/2018 (inclus)	Activé par défaut

Accès autorisé des élèves par un directeur dans son école en période estivale

Si en tant que directeur vous souhaitez rétablir cet accès à l'ENT aux élèves de votre école, voici la procédure à suivre : passez en mode gestion de l'école et sélectionnez l'onglet [accès restreint] dans le tableau de bord.



Sélectionnez le bouton du passage en mode gestion pour le périmètre école dans la barre de navigation ou le panneau des applications...

Ci-contre, l'écran de gestion du mode restreint en tant que directeur de l'école.

Les dates de l'intervalle académique y sont surlignées en jaune.

CHOIX N° 1 : AUCUNE RESTRICTION D'ACCES

Dans ce cas, il suffit de désactiver la restriction en basculant le bouton (1) et d'enregistrer la modification au moyen du bouton [Enregistrer la modification] (2). (Voir illustration page suivante)

CHOIX N° 2 : ON REDUIT LA PERIODE DE RESTRICTION (INTERVALLE PLUS COURT INCLUS DANS L'INTERVALLE ACADEMIQUE)

Dans ce cas, il faut saisir des dates de début et de fin comprises dans l'intervalle académique, puis valider au moyen du bouton [Enregistrer la modification]. (Voir les illustrations page suivante)

On doit conserver l'option « restreindre... » active (1)

On clique à l'intérieur de chaque contrôle de date pour y saisir une nouvelle date comprise dans l'intervalle académique...

Une fois que les dates de début (1) et de fin (2) ont été saisies, on valide cet intervalle pour le périmètre de l'école au moyen du bouton [Enregistrer...] dans la barre des actions (3).

Comment vérifier si l'accès restreint est en vigueur dans mon école ?

Lorsqu'un adulte se connecte à l'ENT école pendant que la période de restriction est active, il voit s'afficher un message d'information sur un bandeau bleu.

